

Saint- Martin -d'Hères, le 13 avril 2016



**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'université Grenoble Alpes
Séance du vendredi 8 avril 2016**

N° 017 D 08.04.2016

Le conseil d'administration de l'université Grenoble Alpes s'est réuni en séance plénière ordinaire le vendredi 8 avril 2016 sur convocation de madame la présidente Lise DUMASY.

Point à l'ordre du jour :

5.6 Montant et modalités de versement de la prime fusion

Vu le vote favorable de l'assemblée constitutive provisoire de l'université Grenoble Alpes approuvant le principe du versement d'une prime fusion d'une enveloppe totale de 390 000€.

Vu l'avis du comité technique de l'université Grenoble Alpes du 4 avril 2016 ;

Considérant que cette prime est destinée à reconnaître l'impact de la fusion sur les conditions de travail des personnels BIATSS de l'Université Grenoble Alpes ;

Considérant qu'ils bénéficient d'un régime indemnitaire reconnaissant leur fonction, la Direction générale de l'établissement, les DGD, les directeurs de service, les chefs de service et les directeurs administratifs de composantes ne sont pas bénéficiaires de cette prime.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'université Grenoble Alpes adopte à la majorité de ses membres présents et représentés, les principes suivants :

- *La prime fusion sera versée au bénéfice des personnels fonctionnaires et contractuels (hors contrats sur ressources dédiées) en poste en janvier 2016 et payés en mai 2016 dans les structures suivantes : composantes de l'UGA, laboratoires de l'UGA, DGD, SUAPS, SIMSU, SIUAPS, SID, SIT et cellule retraite.*
- *Le montant de la prime fusion sera de 150 euros bruts pour une personne à temps plein en poste dans les composantes ou au sein du SIUAPS. Pour les personnels affectés dans les DGD, SUAPS, SIMSU, SID, SIT et cellule retraite, il est fixé à 250 euros bruts.*

Membres en exercice : 37

Membres présents : 19

Membres représentés : 10

Nombre de votants : 29

Voix pour : 14

Voix contre : 6

Abstentions : 9

Publié le : 28/04/16

Transmis au Rectorat le : 28/04/16

Fait à St -Martin -d'Hères, le 13 avril 2016

Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur général des services,

Pour la Présidente
et par délégation
Le Directeur général des services
Joris Benelle



Point – Prime fusion

L'Assemblée constitutive du 10 décembre 2015 a approuvé le principe du versement d'une prime fusion dont l'enveloppe est de 390 000€.

Cette prime est destinée à reconnaître l'impact de la fusion sur les conditions de travail des personnels BIATSS de l'Université Grenoble Alpes.

Elle sera versée au bénéfice des personnels fonctionnaires et contractuels en poste en janvier 2016 et payés en mai 2016 dans les structures suivantes :

- Composantes de l'UGA
- DGD
- SUAPS
- SIMSU
- SIUAPS
- SID
- SIT
- Cellule retraite

Considérant qu'ils bénéficient d'un régime indemnitaire reconnaissant leur fonction, la Direction générale de l'établissement, les DGD, les directeurs de service, les chefs de service et les directeurs administratifs de composantes ne sont pas bénéficiaires de cette prime.

Le montant de la prime fusion est de 200 euros bruts pour une personne à temps plein en poste dans les composantes ou au sein du SIUAPS. Pour les personnels affectés dans les DGD, SUAPS, SIMSU, SID, SIT et cellule retraite, il est fixé à 260 euros bruts.

Le versement de cette prime interviendra en paye de juin 2016 et concernera environ 1700 personnes.